



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement numéro 2023-436 modifiant le Règlement numéro 2022-418 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de retirer les exigences d'approbation d'un PIIA pour un projet de démolition

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement :

1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 14 mars 2023, le conseil a adopté le Projet de règlement numéro 2023-436 modifiant le Règlement numéro 2022-418 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de retirer les exigences d'approbation d'un PIIA pour un projet de démolition.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **11 avril 2023 à 19 h** à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes qui désireront s'exprimer pourront le faire.

3. Objet du règlement

Le projet de Règlement numéro 2023-436 a pour objet de retirer la démolition d'un immeuble des interventions assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

4. Territoire visé

Le projet de Règlement numéro 2023-436 s'applique à tout le territoire de Sainte-Martine.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à urbanisme@sainte-martine.ca

Donné à Sainte-Martine, ce 30 mars 2023

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe

